

Jeudi 30 mai 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LA CRE PUBLIE UNE PREMIERE LISTE INDICATIVE
DES FUTURS CLIENTS ELIGIBLES AU 19 FEVRIER 2003**

Plus de 800 nouveaux sites de consommation d'électricité deviendront libres de choisir leur fournisseur le 19 février 2003. La CRE publie une première liste indicative (www.cre.fr, rubrique « opérateurs ») de ces futurs éligibles.

La loi du 10 février 2000 prévoit que, le 19 février 2003, le marché français doit élargir son ouverture à la concurrence. Aujourd'hui ouvert à 30% (soit 1200 sites, chacun consommant au moins 16 GWh), le marché concurrentiel devra alors représenter 34% du marché total. Le seuil de consommation ouvrant droit à cette éligibilité devrait être de l'ordre de 9 GWh.

Sans attendre la fixation définitive de ce seuil par le gouvernement, la CRE rend publique une première liste de 200 sites (avec leur adresse), ayant consommé l'an dernier plus de 9 GWh, qui seront sans doute éligibles dans 6 mois. Outre les industriels (papetiers, chimistes, cimentiers...) concernés depuis le début par l'ouverture du marché de l'électricité, apparaissent désormais des consommateurs de nature différente : centres hospitaliers, hôtels, hypermarchés... Les fournisseurs peuvent ainsi d'ores et déjà les contacter et leur faire des offres commerciales, qui deviendront effectives en février 2003.

Parallèlement, les consommateurs peuvent, dès aujourd'hui, négocier leur contrat d'accès avec le gestionnaire du réseau auquel ils sont raccordés.

Cette liste est publiée avec le souci de faciliter l'exercice effectif de la concurrence. Les modalités de déclaration de l'éligibilité sont aujourd'hui régies par le décret du 16 mai 2000. Il s'agit d'une première liste qui sera régulièrement mise à jour lorsque de nouveaux sites souhaiteront se faire connaître à leur tour.

Créée le 24 mars 2000, la CRE a pour principale mission de veiller au fonctionnement régulier du marché de l'électricité et à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence. A ce titre, elle assure un accès équitable et transparent aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Contact presse : Christophe Feuillet (Chef du Service Communication)
Tel : 01.44.50.41.77 – Fax : 01.44.50.41.11 – christophe.feuillet@cre.fr